

DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite

La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- ▶ Soit à la caisse de retraite régionale (Cnav – Assurance retraite Ile-de-France : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction Publique d'État) ;
- ▶ Soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

Coordonnées de la caisse de retraite (en fonction de votre régime) :



Cnav – Assurance retraite Ile-de-France
Direction de l'action sociale Île-de-France
CS 70009
93166 Noisy-le-Grand



MSA Île-de-France
Gestion action sanitaire et sociale
75691 Paris cedex 14

Pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

Coordonnées du Département des Yvelines :



Yvelines
Le Département

Maison Départementale de l'Autonomie
Pôle Aides Sociales
Service Prestations Individuelles
2 Place André Mignot
78012 VERSAILLES Cedex